

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/05/22		

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une entité de démantèlement de véhicules d'occasion sur l'établissement de LYON - RENAULT TRUCKS SAS - Groupe VOLVO (site de Vénissieux).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Projet soumis à enregistrement au titre de la rubrique ICPE n°2712 - Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.
b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouvel atelier de démantèlement de véhicules d'occasion sur le site industriel RENAULT TRUCKS SAS de Vénissieux déjà soumis à autorisation au titre de la législation ICPE (arrêté préfectoral du 23/05/18, puis complément en date du 10/02/2022).

Le projet a pour objectif de désassembler des poids lourds de plus de 3,5 tonnes afin de créer une offre de pièces de véhicules d'occasion sur le marché des pièces de rechange (meilleure contribution à l'économie circulaire).

Cette nouvelle activité s'insérera dans un bâtiment industriel existant qui sera mis en conformité suivant la réglementation applicable (rubrique ICPE n°2712). Dans le cadre du projet, il n'est donc prévu aucuns travaux de démolition ou de construction de bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la stratégie de RENAULT TRUCKS de développer l'économie circulaire dans son activité et de donner une seconde vie aux pièces de certains camions d'occasion.

L'enjeu du projet est de désassembler des camions et réutiliser leurs pièces dans le réseau de concessionnaires RENAULT TRUCKS. L'objectif de mise en production est le début d'année 2023.

Le bâtiment existant qui abritera cette nouvelle activité (bâtiment dit "CD0") nécessitera peu de modifications et a été sélectionné notamment pour sa disponibilité sur le site RENAULT TRUCKS SAS de Vénissieux et sa proximité avec le magasin de pièces de rechange du site.

Le projet prévoit de désassembler 200 véhicules en 2023, puis 300 véhicules en 2024 et 500 véhicules les années suivantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est programmé en deux phases :

1) La réfection du bâtiment industriel existant et sa mise en conformité à la réglementation applicable de la rubrique ICPE n°2712 (isolation, chauffage, ventilation, détection incendie, ...) et aux exigences connexes aux activités proches du site Renault Trucks de Vénissieux d'ici à fin 2022 en prévisionnel.

2) La mise en place des équipements pour supporter l'activité (moyens de levage et vissage, chariot de transport, ...) en fin de projet avant mise en exploitation.

Il n'est prévu aucuns travaux de terrassement, démolition ou construction de bâtiment dans le cadre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les véhicules (à désassembler) pris en charge par cette nouvelle activité seront stationnés en extérieur sur une zone dédiée, imperméabilisée (déjà existante) et dont les eaux de ruissellements seront traitées par un séparateur à hydrocarbures.

Les véhicules stationnés seront acheminés dans le bâtiment où les opérations suivantes seront réalisées :

- 1) Vidange et récupération des fluides de fonctionnement (carburant, liquide de refroidissement, lave-glace, ...).
- 2) Démontage et récupération des pièces d'occasion sur une ligne de démantèlement.
- 3) Conditionnement des pièces d'occasion (Nettoyage, emballage et protection selon les pièces) et expédition au magasin de pièces de rechange du site ou à d'autres partenaires.

Une zone de stockage des déchets (DND, emballages, chiffons souillés, pièces non commercialisables, fluides de fonctionnement des véhicules...) sera aménagée en extérieur sur une zone dédiée et imperméabilisée (déjà existante). Les fluides de fonctionnement des véhicules (liquides) seront stockés en fûts dans des armoires spécifiques avec rétention. Les autres déchets seront triés et stockés en bennes spécifiques. Les déchets collectés seront ensuite pris en charge par le prestataire externe agréé de l'établissement dans des filières déjà connues et déjà mises en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

S'agissant d'un projet entrant dans le périmètre d'une installation ICPE déjà soumise à autorisation, la procédure administrative correspond au porter à connaissance de modification de l'établissement de LYON - RENAULT TRUCKS SAS de Vénissieux soumis à autorisation (AP 23/05/18).

Précisons qu'aucun permis de construire ou de démolir n'est prévu à ce jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	4 000 m ²
Zones en extérieur :	
- Stationnement des véhicules à désassembler	500 m ²
- Stockage des déchets	500 m ²
Bâtiment d'activité (vidange, démontage, conditionnement)	3000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

402, Avenue Charles de Gaulle
69635 Vénissieux - France

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 8' 56" 49 Lat. 45° 7' 53" 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet sera intégré aux activités du site RENAULT TRUCKS de Vénissieux soumis à autorisation au titre des rubriques ICPE n° 1510, 2930, 2931, 2940, 3110, ...etc ...

L'établissement (création par l'entreprise BERLIET en 1915) RENAULT TRUCKS de Vénissieux est autorisé par la dernière mise à jour de son arrêté préfectoral Cadre en date du 23/05/18 (actualisation prescriptions) régissant le fonctionnement de ses activités, puis par un AP complémentaire en date du 10/02/2022.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche (Plaine des Grandes Terres - ID 820032294) située à environ 2,5 km au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune commune classée en zone de montagne dans le secteur.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone la plus proche couverte par un arrêté de protection du biotope (Iles de Crépieux Charmy - ID FR3800687) située à environ 8,5 km au Nord du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune commune classée littorale dans le secteur.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national ou naturel dans le secteur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit du Grand Lyon 2021-2024 (intégrant la commune de Vénissieux) visant à prévenir les effets du bruit concernant les grands axes de transport (routier, ferroviaire et aéroport) mais le bâtiment d'activité du projet n'est cependant pas situé en secteur affecté par le bruit des voies de transport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun périmètre d'intérêt patrimonial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide identifiée dans le secteur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vénissieux est affectée par le PPRT "Vallée de la chimie" mais les terrains du projet ne sont pas affectés par le périmètre de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ne sont pas identifiés dans les bases de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vénissieux est située dans la zone de répartition des couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais dans laquelle les seuil d'autorisation et de déclaration pour les prélèvements d'eau sont abaissés pour la nappe de l'Est lyonnais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captage public AEP le plus proche (captage "les Quatre Chênes" à Saint-Priest) situé à plus de 6 km au Sud-Est du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche (centre historique de Lyon) situé à à plus de 7 km au Nord-Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone NATURA 2000 la plus proche (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - ID FR82011785) située à environ 8,5 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche (sol de la place Bellecour) situé à à plus de 6 km au Nord-Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau du site RENAULT TRUCKS de Vénissieux (aucun captage souterrain prévu). En dehors des usages sanitaires (lavabos, WC, ...). Les activités projetées n'utilisant pas d'eau en fonctionnement normal, les besoins en eau du projet seront principalement associés aux usages sanitaires (lavabos, WC, ...) du personnel. La consommation en eau globale du projet est estimée à 200 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification du sous-sol et des masses d'eau souterraines ne sera réalisée dans le cadre du projet (aucun captage/forage souterrain prévu).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun déblaiement de matériaux ne sera nécessaire à la réalisation du projet prévu dans des locaux existants (aucun travaux de terrassement projetés).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun apport de matériaux (remblai) ne sera nécessaire à la réalisation du projet prévu dans des locaux existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées seront aménagées dans des locaux existants du site RENAULT TRUCKS de Vénissieux (terrains industriels en zone urbanisée sans espaces verts à proximité).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas situé dans ou à proximité d'une Zone NATURA 2000, la plus proche (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - ID FR82011785) étant située à environ 8,5 km au Nord du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone sensible n'est identifiée dans l'environnement proche du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées seront aménagées dans des locaux existants du site RENAULT TRUCKS de Vénissieux (terrains industriels en zone urbanisée sans espaces verts à proximité).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ne sont pas affectés par aucun périmètre de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vénissieux n'est située dans aucun périmètre de Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne constituent pas une source de rejets d'effluents dangereux susceptibles de constituer un risque sanitaire pour les populations riveraines. Aucune activité extérieure susceptible de constituer un risque sanitaire n'est identifiée dans l'environnement proche du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de véhicules associés aux activités projetées est estimé à 2-3 camions par jour (réception véhicules/expéditions de pièces). L'impact sera très limité par rapport au trafic actuel du secteur (zone urbanisée) et de l'activité actuelle du site (250 camions/jour).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de démontage seront réalisées en bâtiment et ne présentent pas de bruits particuliers à tonalité marquée. Les émissions sonores du projet seront donc limitées par rapport au bruit ambiant actuel (zone urbanisée). Précisons également que les niveaux sonores en limite de propriété du site, mesurés tous les 3 ans, sont conformes aux seuils réglementaires applicables (dernières mesures le 29/04/2022 = conformes).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne constituent pas une source de rejets de gaz odorant. Aucune activité extérieure susceptible de constituer une nuisance olfactive n'est identifiée dans l'environnement proche du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne constituent pas une source de vibrations. En phase travaux, les émissions de vibrations seront également limitées (uniquement travaux de mise en conformité du bâtiment existant, aucun travaux de terrassement prévus). Aucune activité extérieure susceptible de constituer une source de vibration n'est identifiée dans l'environnement proche du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les émissions lumineuses actuelles du site Renault Trucks de Vénissieux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne généreront pas d'émissions atmosphériques particulières. Aucun rejet canalisé n'est d'ailleurs prévu en toiture du bâtiment d'activité.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas les surfaces imperméabilisées du site, les volumes d'eaux pluviales existants resteront donc inchangés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre rejet d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par le projet (DND, emballages, chiffons souillés, pièces non commercialisables, fluides de fonctionnement des véhicules...) seront triés, stockés en armoires et bennes spécifiques sur une aire dédiée et pris en charge par le prestataire externe agréé de l'établissement dans des filières déjà connues et déjà mises en place. Les volumes de déchets générés seront par ailleurs négligeables par rapport aux volumes actuels de l'établissement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur ne montre pas de sensibilité particulière en terme de patrimoine architectural, culturel et archéologique. L'impact visuel du projet sera négligeable : aucune nouvelle construction projetée et zone extérieure de stockage/stationnement dissimulée par le mur de clôture existant du site de 4,5 m de haut.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées seront aménagées dans des locaux existants du site Renault Trucks de Vénissieux (terrains industriels en zone urbanisée sans espaces verts à proximité).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet ne faisant l'objet d'un document d'incidence ou d'une évaluation environnementale n'a été identifié à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Les incidences du projet seront relativement limitées et les activités projetées ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il n'y aura pas d'effet négatif notable du projet par rapport à la situation actuelle.

Le projet bénéficie des mesures globales de gestion, d'organisation, de prévention des nuisances, impacts et risques déjà mises en place sur le site RENAULT TRUCKS de Vénissieux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments précédents, nous considérons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. L'environnement local ne montre aucune sensibilité particulière (faune/flore, patrimoine, risques, ...). Les activités seront aménagées dans des locaux existants : phase travaux limitée, impact visuel et usage du sol inchangés. Les incidences du projet seront relativement limitées : trafic de quelques camions par jour, activités en bâtiment fermé, pas de rejets atmosphériques et aqueux, tri et collecte des déchets, ...

Les mesures de gestion et de prévention déjà en place sur le site RENAULT TRUCKS de Vénissieux seront appliquées au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Arrêté préfectoral Cadre du 23/05/18 régissant le fonctionnement des activités existantes de l'établissement de LYON - RENAULT TRUCKS SAS de Vénissieux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VENISSIEUX

le, 17 mai 2022

Signature



Pour l'établissement de LYON - RENAULT TRUCKS SAS - Dominique BONO / Expert référent HSE